

**PLAN POUR LE FRANÇAIS DU
DEPARTEMENT D'EDUCATION
DE LA GENERALITE DE CATALOGNE**

**MESURES POUR L'AMELIORATION DE LA MAITRISE DE LA LANGUE
FRANÇAISE DE L'ENSEMBLE DES ELEVES DES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES CATALANS**

INTRODUCTION ET JUSTIFICATION

Il est nécessaire dans l'Europe actuelle d'encourager la maîtrise de plusieurs langues et leur utilisation dans leurs dimensions communicatives, académiques et professionnelles.

La langue catalane reste la colonne vertébrale du projet linguistique du centre dans un projet plurilingue. L'ensemble des élèves des établissements scolaires de Catalogne ont le droit de maîtriser le catalan, le castillan, au moins une langue étrangère et l'administration éducative doit s'attacher à rendre effectif l'apprentissage de ces langues.

Le développement et l'amélioration de la connaissance de la langue française par les élèves catalans est un objectif stratégique du Service des Langues du Département d'Education de la Généralité de Catalogne pour l'avenir de la relation franco-catalane, en particulier pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Dans le cadre du plan d'impulsion aux troisièmes langues, le Pla Experimental de Llengües Estrangeres (PELE) reprend les mesures à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'apprentissage-enseignement de la langue française dans le système éducatif de Catalogne.

Cet enjeu doit être abordé à partir :

- d'actions d'innovation planifiées permettant l'introduction de changements d'attitudes des agents du système éducatif
- de modifications systématiques de l'organisation des centres éducatifs
- de réformes substantielles dans le système éducatif

Pour obtenir un changement progressif, il est nécessaire :

- de co-responsabiliser tous les membres de la communauté éducative
- de favoriser et encourager les actions individuelles et collectives

Le centre, l'ensemble des élèves et les enseignants de tous les niveaux devront participer aux actions organisées pour développer et consolider l'apprentissage de la langue française.

Pour cela, nous devons :

- garantir une bonne maîtrise de la langue française au terme du cycle de formation obligatoire
- assurer la continuité des enseignements et introduire l'offre d'enseignement et d'apprentissage de la langue française de manière explicite dans le curriculum (LOE)
- proposer des nouvelles méthodologies d'enseignement apprentissage

- normaliser l'usage de la langue française dans les centres et établir un niveau minimum horaire indispensable pour favoriser l'espace des langues romanes
- trouver des ressources éducatives
- promouvoir la mobilité des élèves et des professeurs
- offrir la possibilité aux enseignants de participer à des actions de formation et à des groupes de travail
- organiser des activités avec la communauté éducative et son entourage.

L'objectif de ce plan pour le français est de concrétiser un projet visant à la mobilisation de tous les éléments du système éducatif :

- L'ensemble des élèves des établissements scolaires
- Les enseignants
- L'Etablissement scolaire
- L'administration
- La communauté éducative et son entourage

Le but à atteindre : l'amélioration de la maîtrise de la langue français des élèves, en intégrant et en favorisant des projets coordonnés.

Pour cela, il faut **une action continue et soutenue dans le temps** ainsi que la définition d'une

série d'indicateurs permettant d'en évaluer les résultats. Cette **évaluation** devra être abordée de

manière significative pour pouvoir y inclure :

- Des résultats académiques en langue française (p.e compétences essentielles)
- Des résultats de cycle et d'étape (p.e accréditation et passage d'étape)
- Résultats du processus informatif (p.e nombre de demandes et d'actions réalisées)
- Résultats du processus participatif (p.e nombre d'élèves et centres impliqués)
- Résultat du processus de changement (p.e nombre de centres/élèves/enseignants avec continuité et consolidation dans le plan des langues étrangères, avec un diplôme, etc.)
- Résultats des améliorations consolidées (p.e centres avec un curriculum trilingue, extension de domaines curriculaires dans d'autres langues, etc.)

L'évaluation sera annuelle et fournira un compte rendu pour détecter :

- les tendances
- les dysfonctions
- les améliorations consolidées

La gestion du plan pour le français doit être accompagnée par :

- des actions de promotion

- de visibilité
- de sensibilisation

Pour favoriser :

- l'efficacité des services administratifs
- la participation des professeurs
- la motivation des élèves
- l'implication des familles
- la collaboration de l'entourage

A/ MESURES POUR L'ENSEMBLE DES ELEVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Améliorer la présence du français avec la mise en place d'un « Pla Experimental de Llengües Estrangeres » PELE pour :

- Impulser le **français dans le curriculum en primaire** :
 - Introduction du français à partir de P4
 - Introduction d'une troisième langue : le français
 - Renforcer l'oralité
 - Enseigner une partie d'autres disciplines en français (EMILE)
- Impulser le **français dans le curriculum du secondaire et du baccalauréat** :
 - Assurer la continuité de l'enseignement de la langue française à chaque niveau et dans chaque cycle
 - Enseigner une partie d'autres disciplines en français (EMILE)
 - Travailler dans le cadre de projets pédagogiques
 - Renforcer l'oralité
- **Participer à des concours, des actions organisées par le Département d'Education...**
 - Concours d'Oratoire, Mataró de XTEC-radio
 - Apprendre à travailler en groupe dans une activité pédagogique structurée, contribuer en une œuvre collective...
 - Échanger des points de vue sur des informations existantes, planifier et administrer le temps, organiser le travail collectif, partager des expériences, définir des buts en commun, construire ensemble, des informations et des compétences...
- **Participer à des projets de coopération et de collaboration** pour :
 - Participer aux plateformes web et aux espaces numériques d'échange, de communication et de travail de collaboration bilatérale entre des centres par cycles et/ou niveaux, avec des enjeux éducatifs et des contenus curriculaires. Prof-Inet, Classes@Classes, projets assistés, InnoScope, le site de l'événement, Classe numérique,...
- Utiliser les **ressources humaines et en réseau** pour améliorer l'apprentissage du français
 - Auxiliaires de conversation, Edu365, El gust per la paraula, des réseaux transfrontaliers (Académie de Toulouse et de Montpellier)
- Participer à des concours, à des **projets organisés par des partenaires** :

- Educafrancés, Concours de radio scolaire et de théâtre de l'APFC, Théâtre international de Mollet, Francophonie, Concours de Traduction, Mots passants...
- Participer à la **mobilité** éducative :
 - Offre de bourses d'appui à l'apprentissage actif de la langue (voyages en groupe avec un professeur). Séjours linguistiques à des pays francophones.
 - Aides à l'apprentissage actif de langues, des colonies de vacances d'été en Catalogne
- **Diffuser les convocations et appels à candidature, à projets** existants :
 - MEPSID
 - Departament d'Educació (Appui à la mobilité des projets-bourses d'études, PECE-MED, Ecoles UNESCO-Cat...)
 - Programme d'Apprentissage Permanent (PAP 2007-2013) de l'Union Européenne (Comenius, Grundvig).
- **Participer aux actions d'appui aux collectifs d'immigrés** pour valoriser la présence des primo arrivant de langue française dans les établissements scolaires de Catalogne.

B/ MESURES POUR LES ENSEIGNANTS

Promouvoir des journées pour le français, PELE, Auxiliaires, Concours... pour informer et diffuser les actions et les projets du plan pour le français.

Impliquer et informer les coordinateurs linguistiques des centres, les conseils d'établissement et l'inspection.

Promouvoir la formation, la mobilité, le conseil et la certification en français des professeurs de Disciplines Non Linguistiques (DNL).

FORMATION DES PROFESSEURS (FLE et DNL):

Activités en Catalogne :

- Actions de formation locales organisées par le Service central de formation continue, et les Services territoriaux décentralisés (plans de zone).
- Réserve de places dans les E.O.I

Activités à l'étranger organisées par le Service central de formation continue et-ou le SCAC :

- Stages pour le niveau maternelle et primaire
- Stages pour le niveau secondaire

CONSEIL DU SERVICE POUR LES LANGUES

Groupes de travail :

- Impulsion de l'utilisation de la langue française : actualisation méthodologique

EMILE

- Stratégies pour renforcer l'oralité dans les classes
- Portfolio
- Transfert interlinguistique :
 - Pour le professeur spécialisé
 - Pour le professeur avec une accréditation non spécialisée
 - Bourses d'été

CERTIFICATION

Connaissance du français pour accéder à l'enseignement en DNL (niveau B2 du CECR)

Le SCAC peut prendre en charge, si nécessaire, les frais d'inscription au DALF à l'Institut Français de Barcelone pour les professeurs de DNL participants à un PELE.

MOBILITÉ

Possibilité d'obtenir la mise à disposition de boursiers de Master-FLE avec l'appui (hébergement et/ou aide matérielle) des collectivités territoriales (Villes, « Comarques »).

Promouvoir la mobilité de formation des professeurs de français EMILE

- Diffuser les convocations existantes du MEPSYD, du Departament d'Educació (PECE-MED, Ecoles UNESCO-Cat, appui à la mobilité des projets-bourses d'études...) et du programme d'apprentissage permanent (PAP 2007-2013) de l'Union Européenne.
- Créer des actions bilatérales avec le soutien des Consulats Suisse, Canadien... Français, et les académies & CRPD
- Favoriser les échanges de professeurs : au plan national, avec des séjours de courte durée (MEPSID-MAE), au niveau de l'Eurorégion avec les Académies de Montpellier, Toulouse... ou des villes (villes jumelées).
- Conseil et suivi d'actions délocalisées par les référents territoriaux- SSTT- (Ex. Université de Girona et IUFM de Perpignan).

C/ MESURES POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Présence du français dans le **plan linguistique** du centre (PLC)

Participation du Departament de llengües au PLC

Prévision d'un professeur de référence des langues (cf. note 1)

Possibilité d'obtenir un auxiliaire de conversation (cf. note 2)

Internationalisation : propositions d'échanges et séjours linguistiques en profitant des programmes européens, possibilité d'associations bilatérales, multilatérales Comenius, Grundtvig et Leonardo avec la France.

Adhésion aux organismes qui favorisent les échanges et l'ouverture internationale :

- dispositif « e-twinning » (<http://www.etwinning.net>), de la commission européenne

- ressources d'échange des sites Primlangues

(<http://www.primlangues.education.fr>) et Emilangues

(<http://www.emilangues.education.fr>)

Faciliter l'accès à toutes les convocations et appels d'offre.

Proposer un appel à projets d'intégration pour renforcer le français en Langue Vivante 1.

Revoir les formulaires de pré inscription des centres afin de faire figurer l'option Langue Française (LV1 ou LV2) de manière explicite pour les élèves et leurs parents.

Promouvoir **des séminaires et des réunions** de directeurs pour informer et diffuser des actions, des plans et des projets du plan pour le Français .

Impliquer et informer l'Inspection d'Education, les SSTT (Services et Programmes) et aux Coordinateurs Linguistiques des centres.

Réseau des centres et implication des enseignants pour l'amélioration de la place du français dans le centre :

- Diffusion des actions à travers la page web, les blogs et l'espace numérique de travail moodle. Plateforme de travail pour faire un inventaire des documentation pédagogiques : Projets, Programmations, Propositions didactiques, Sessions, bonnes pratiques.

- Recueil et diffusion des publications existantes dans les centres (reçues ou réalisée par eux).
- Création d'une page web unique de français.

Projet interdisciplinaire de français EMILE : modalités au primaire et au secondaire.

- **Classes entière ou blocs de contenus en français** donné par : un professeur spécialisé, un professeur avec accréditation FLE mais non spécialisé, des auxiliaires homologués de conversation, des professeurs visiteurs, des professeurs avec des diplômes B2 du Cadre Européen de Référence (cf. note 3)...
- **Fournir des auxiliaires de conversation** pour les centres qui font un PELE ou obtenir des assistants Comenius pour l'oralité en français : accueil de personnes venues pour le soutien de cette langue.
- Possibilité de **réaliser des visites d'études** (Anciens Arion) pour les experts en éducation pouvant aller en France ou le faire en français dans d'autres pays (selon la convocation annuelle).
- Possibilité d'obtenir des **stagiaires de l'IUFM** dans le cadre d'une formation initiale et des **stagiaires de masters FLE** avec une durée de 3 à 6 mois.

D/ MESURES POUR L'ADMINISTRATION

Initier ou **Continuer les rencontres** pour la mise en œuvre de conventions et/ou de projets multilatéraux entre le Département d'Educació et

- Les Consultats francophones (France, Suisse, Luxembourg, Belgique, Canada, pays de langue française...).
- Les Académies & CRDP en France.
- Les Association de Professeurs de Français

Reconnaissance mutuelle entre baccalauréats (Baxilerato -baccalauréat): Réunir les conditions nécessaires dans les centres pour garantir la continuité des enseignements en langue française à minima dans le cursus secondaire, du collège-ESO- au lycée - Baxilerato, au mieux du primaire (P4) à la fin du secondaire.

Collaborer avec l'UAB pour les Journées Pédagogiques des Professeurs de Français (biannuelles).

Unifier l'information des Journées de Langues étrangères avec les référents des SSTT de Lérida, Tarragone, Gérone, Barcelone.

Utiliser les TICE pour la diffusion continue des actions du français :

- Blogs
- Moodle
- Wiki...
-

Créer une base de données des professeurs et des centres impliqués dans l'enseignement du français :

L1 / L2, Participation PELE, Modalités PELE, Type de projets, Auxiliaires de conversation, Formation, Mobilité, Activités complémentaires, Remise de diplômes.

Explorer des voies de financement, soutien et matériel pour le Plan pour le Français :

- Etablir des contact avec les entreprises et les entités officielles ou semi-officielles de France, Suisse, Luxembourg, Belgique, Canada...
- Explorer Internet, recherche dans des revues, adresses, liste de distribution didactique, entourages utiles pour le centre...

- Conserver le contact et l'actualisation avec le réseau XTEC (edu365, xtecràdio, escola oberta, ButlleTic...)
- Favoriser et encourager la participation des professeurs et des élèves aux différents concours.

Centraliser l'information et les contacts sur une personne ressource ou une commission de référence liée à la SGLiC pour le suivi du Plan pour le Français : Service pour les Langues, Zone TIC, Formation des enseignants.

E/ MESURES POUR LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET L'ENTOURAGE

- **Collaborer avec les universités, responsables de la formation initiale des professeurs, pour étudier conjointement le renouvellement et l'intégration des plans d'études** : didactique du français, communication plurilingue, traduction, interprétation, sciences de l'éducation, linguistique appliquée et association de langues romanes avec l'objectif d'améliorer la maîtrise du français des futurs enseignants de jardin d'enfants et du primaire ainsi que ceux du secondaire obligatoire et post-obligatoire.
- **Encourager la création de co-diplômes** au niveau master entre les universités catalanes et françaises.
 - Proposer des séminaires conjoints de caractère virtuel et/ou présentiels (formation des professeurs, échange culturel...).
 - Promouvoir des activités conjointes de Formation, faciliter l'accès des étudiants des IUFM en France à des stages pédagogiques dans des établissements scolaires.
 - Offrir un soutien aux activités interuniversitaires.
- **Collaborer avec l'Institut Français de Barcelone** :
 - pour la formation linguistique au niveau B2 (cf. note 3) des professeurs non spécialisés et des professeurs de DNL et la passation des épreuves du DALF B2 ou C1.
 - pour les certifications et les études de français des élèves avec des certificats officiels de l'IFB et/ou des Alliances Française en Catalogne (Sabadell, Granollers, Gérone, Lérida) tels que le DELF-Scolaire. (4).
- **Identifier les jumelages** existants ou convention d'échange entre collectivités catalanes et collectivités françaises et DOM/TOM
- **Diffuser les bonnes pratiques** (classes d'accueil, classes hospitalières, semaines culturelles, cuisine internationale, coin pour la lecture, radio...)
- **Implication de la CCRTV**. Pour garantir la compétence communicative orale en français (films sous-titrés en catalan)
- **Proposer le français comme langue qui favorise l'intégration** des familles immigrés de langue française en encourageant la participation des pères et des mères des élèves immigrés aux actions éducatives extrascolaires et scolaires (raconter des contes, cours de cuisine marocaine, danses traditionnelles d'Afrique...).
- **Actions de coordination : renforcer l'enseignement apprentissage de la langue française à partir du Conseil de communes et des mairies.**

F/ Collaboration avec la France

L'ensemble de ce plan bénéficie de l'appui et du soutien des Services Culturels de l'Ambassade de France (SCAC) à travers le Consulat Général de France à Barcelone.

Dans le cadre de l'accord de coopération signé en avril 2008 par le Conseiller d'Education de la Généralité de Catalogne et l'Ambassadeur de France en Espagne, le SCAC intervient en particulier dans la mise en place d'actions de formation, animées par des formateurs locaux ou par des experts français, et définies en accord avec les services centraux du Département d'Education ou ses services territoriaux (Formation Continue des Plans de Zones). Ces programmes recouvrent diverses modalités d'intervention : Journées régionales ou locales de formation et d'information, séminaires de formation de professeurs, journées de formation pour les certifications en FLE, congrès ou journées pédagogiques...

Dans le cadre du soutien au développement des sections européennes EMILE, le Scac apporte une aide à l'acquisition de matériel pédagogique pour les professeurs et favorise la collaboration avec les établissements français de la zone (Institut et Lycée Français de Barcelone, Alliances Françaises, établissements scolaires français homologués de Catalogne).

Il accompagne et participe à la diffusion des actions de promotion de la langue française mise en œuvre par le Département d'Education et les partenaires associatifs (p.e Association des professeurs de Français de Catalogne : concours théâtre et radio scolaires).

Il intervient pour le suivi et à la mise en oeuvre de conventions ou arrangements avec les Académies de France, en particulier celles de l'euro région (Montpellier et Toulouse), les différents institutions éducatives ainsi que les établissements scolaires et universitaires français pour le développement d'actions de collaboration dans les domaines de :

- l'enseignement général
- l'enseignement professionnel
- la formation initiale et continue
- la recherche pédagogique et didactique.

L'attaché de coopération pour le français en poste à l'Institut français est, sous l'autorité du Consul Général de France à Barcelone, le représentant du Service de coopération éducative du SCAC auprès du Service de Langues du Département d'Education de la Généralité de Catalogne.

G) Approche transversale pour les actions en faveur du français des Services du Departament d'Educació :

L'ensemble de ce plan d'action concerne les différentes directions du Département d'Education et pourraient faire l'objet d'une concertation étroite, coordonnée par le Secrétaire des politiques éducatives, entre la Direction Générale d'innovation, la Direction Générale des enseignements professionnels, artistiques et spécialisés ainsi que la Direction Générale de l'Education (basic i Batx).

- Depuis le Service de Immersió i Ús de la Llengua (Projet Euro-Mania...)
- Depuis la Formation Professionnelle (Projets Leonardo da Vinci, séjours de Baccalauréats, Cours Transnationaux...)
- Depuis le Service de TAC (& ICT) (Matériaux en français, Radio, Wiki...)
- Depuis le Service de Formation des professeurs (cours ou séminaires du Plan de Formation de la Zone, réservation de places aux EOI pour les professeurs, convention de collaboration avec l'Institut Français...).
- Depuis l'Unité des Escoles Oficials d'Idiomes (cours, cycles de cinéma, conversations et conférences, voyages d'études...).
- Depuis les espaces de Médiation et Cohabitation (Soutien aux groupes francophones de différentes origines, pour la scolarisation, l'intégration et l'attention éducative pour la prévention d'exclusion sociale...).
- Depuis le Service d'innovation (CESIRE de langues étrangères).

NOTES :

(1) Pour **la participation à des projets** du centre, il est nécessaire d'organiser les professeurs en groupes de compétences ce qui implique un travail en équipe, une conception concertée des classes et des évaluations. Pour les groupes de Disciplines Non Linguistiques DNL en langue française, il faut un professeur de référence de langues assurant le contrôle du travail des élèves dans cette matière.

(2) **Documents des auxiliaires de conversation**

Etant en contact avec un auxiliaire de conversation, interlocuteur natif, les élèves développent des compétences culturelles et de langage, dans le cadre de l'apprentissage de la langue française, d'une autre matière (DNL), d'un travail par projet culturel ou linguistique spécifique ou d'un travail en autonomie (laboratoire de langues, recherche documentaire...). Malgré la modalité choisie par le professeur de langues, il est évident que la compétence la plus précieuse de l'auxiliaire de conversation est sa compétence orale.

En secondaire les auxiliaires ont des missions d'appui (des contrats de 8 mois, du 1^{er} octobre au 31 mars). Ces auxiliaires sont sélectionnés à travers le MEPSID avec une convention établie par le biais du CIEP. On les sollicite pour des projets dans lesquels la langue française est associée. Les auxiliaires interviennent sous la responsabilité et la supervision du maître de la classe. Le rôle de l'auxiliaire de conversation doit figurer explicitement dans le projet du Centre prévoyant un professeur tuteur pour chaque auxiliaire. Chaque centre devra compléter la documentation et faire les démarches nécessaires au Service Territorial correspondant avant l'adjudication de l'auxiliaire.

(3) **CECRL** La répartition de la progression des apprentissages de langues en des niveaux symbolisés par des lettres (A1, A2, B1, B2, C1, C2) est établie par l'échelle de niveaux communs de référence qui figurent dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) publié en 2001 par le Conseil Européen.

Le CECRL, grâce aux descripteurs de compétences que présente à chaque niveau, il permet d'établir sur une base solide et objective la reconnaissance réciproque des qualifications des langues. Le CECRL permet l'élaboration de références cohérentes dans chaque langue et pour chaque niveau. Et l'aide aux professeurs, aux élèves et aux organismes de certifications à coordonner leurs efforts et à comparer leurs productions à celles de leurs homologues. Cette échelle comporte trois degrés (A,B,C), chacun subdivisé en deux (A1, A2,...) pour former un total de six niveaux. A chacun de ces niveaux correspond un corpus de connaissances (linguistique, sociolinguistique et culturelles) et un ensemble de compétences communicatives.

(4) **Les certifications**

Il faut prévoir des certifications de connaissances et de compétences en français. Une certification établie sur la base des curriculums et adaptée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) A2 et B1. Les professeurs de référence des centres sont les responsables de l'information aux élèves qui volontairement voudraient présenter les diplômes du DELF Scolaire.